Image not found or type unknown

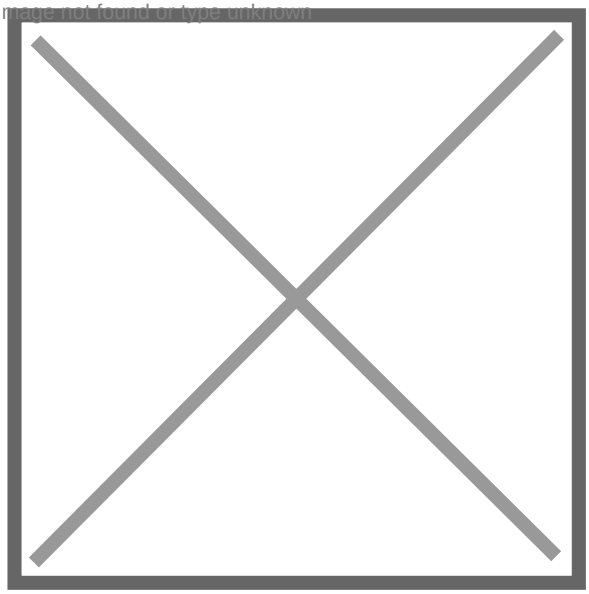

Chèque encaissé par quelqu'un d'autre

Par **M&M**, le **04/12/2019** à **22:01**

Bonjour,

J'ai envoyé par courrier postale (ma banque est une banque en ligne) un chèque à ma banque début octobre.

Au bout de 2 semaines, ne voyant rien sur mon compte, je les contacte. Après plusieurs recherches, le chèque n'est jamais arrivé chez eux.

Je contacte donc la banque émettrice du chèque. Le chèque a été encaissé le 11 octobre. Je leur demande une copie du chèque. Ma demande date de plus de 15 jours et j'ai aucune nouvelle. Je leur ai envoyé un mail, j'attends une réponse. J'ai vraiment la sensation qu'ils ne veulent pas trop m'aider.

Que puis-je faire? Puis-je porter plainte? Si oui, avec quels documents?

Vous remerciant de votre aide

Cordialement,

Mary

Par **morobar**, le **05/12/2019** à **09:04**

Bonjour,

Il faut demander à l'expéditeur du chèque la copie du verso, la banque ne vous la fournira jamais.

C'est au dos du chèque que vous pourrez identifier le bénéficiaire des fonds.

Par **M&M**, le **05/12/2019** à **20:35**

Bonjour,

Tout d'abord, je vous remercie pour votre réponse.

Il s'agit d'une participation salariale. Le chèque m'a été envoyé par un établissement bancaire. J'ai signé ce chèque au dos en mettant mon n° de compte. Je l'ai envoyé par la poste à ma banque qui ne l'a jamais reçu. Or, d'après l'établissement bancaire, le chèque a bien été encaissé le 11 octobre.

Comment puis-je faire pour savoir qui et dans quelle banque le chèque a été encaissé? A part demander à l'établissement bancaire qui a forcément dû transférer l'argent, je ne vois pas comment faire :(

J'espère avoir été plus claire dans mes explications.

Vous remerciant de votre aide

Cordialement,

Par **morobar**, le **06/12/2019** à **15:51**

Sans l'aide de l'émeteur vous n'avancerez pas.

Vous devez donc contester la réception du paiement auprès de celui-ci.

Votre propre banque ne vous remettra jamais le recto du chèque qui normalement n'est déja plus en sa possession.

Cette derniere affirmation pouvant être obsolète, c'est ainsi que cela se passait lorsqu'existaient encore les chambres de compensation à la Banque de France.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés